

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL

N°27/2023

L'ETUDE ET LA REALISATION DE TRAVAUX DE LA STATION D'EPURATION

DES VILLES DE NASRALLAH ET MENZEL MHIRI DANS LE GOUVERNORAT DE KAIROUAN

Date :

Prêt° :2000200003601(BAD)/49268(BERD)

IAS N° : 27 / 2023

1. L'invitation à soumissionner suit l'avis général d'acquisition pour ce projet qui a été publié sur **UNDB online** le 21/06/2019 et sur le **site Web du groupe de la Banque Africaine de Développement** <http://www.afdb.org>.

2. L'Office National de l'Assainissement « ONAS » a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement « **BAD** » et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement « **BERD** » en diverses monnaies à l'effet du Programme d'Assainissement des Petites Communes de Moins de 10 000 Habitants - Phase I (PAPC I). Il est prévu qu'une somme de ce prêt soit appliquée aux règlements éligibles faisant partie du contrat pour financer la réalisation de **l'étude et la réalisation de la station d'épuration des villes de Nasrallah et Menzel M'hiri dans le Gouvernorat de Kairouan**.

3. L'ONAS invite par la présente des offres sous plis fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour :

- la réalisation d'une station d'épuration selon le procédé de boues activées en aération prolongée pour une capacité totale de 2000 m³/j et 1000 Kg DBO₅/j. Ainsi que, le système de transfert des eaux traitées.

La participation à l'appel d'offres est ouverte à égalité à toutes les personnes physiques ou morales capables de s'y obliger qui présentent les garanties, notamment techniques et financières, et les références nécessaires pour la bonne exécution des obligations qui seront faites, qui ne se trouvent pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire ou, pour les étrangers, dans une situation similaire prévue par la loi de leur pays.

Les critères d'éligibilité exceptés le pays d'origine des entreprises et les procédures de sélection seront conformes *au cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement*, Edition Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les prestations de fourniture, transport, montage et essais des équipements mécaniques, électromécaniques et électriques doivent être confiées à une entreprise spécialisée.

Les travaux de génie civil doivent être confiés à une entreprise ayant un agrément pour les voiries et réseaux divers : **VRD0 catégorie 5 ou VRD3 catégorie 5** pour les entreprises tunisiennes, ou les agréments équivalents pour les entreprises étrangères selon le droit de leur pays d'origine.

Les prestations des travaux de génie civil peuvent être confiées à une entreprise tunisienne ou étrangère spécialisée dans les travaux de génie civil, en groupement solidaire avec l'entreprise chargée des prestations de fourniture, transport, montage et essais des équipements mécaniques, électromécaniques et électriques.

(Suite avis d'AON°27/2023)

4. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et inspecter le dossier d'appel d'offres au Bureau d'Ordre Central de l'Office National de l'Assainissement sis au 32 rue Hédi Nourira 1001 Tunis République.
5. Un jeu complet de dossier d'appel d'offres peut être acheté par les soumissionnaires intéressés (du lundi au vendredi) sur soumission d'une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessus et suite au règlement d'un droit non remboursable de trois cent dinars (300 DT) ou sa contrevaletur en monnaie convertible.
6. Les offres doivent être établies et présentées sous peine de nullité conformément aux conditions d'appel d'offres et constituées comme suit :
 - Le cautionnement provisoire ou la garantie bancaire qui le remplace, ainsi que les documents administratifs et justificatifs accompagnant l'offre.
 - L'offre technique,
 - L'offre financière
 - ✓ L'offre technique et l'offre financière sont placées dans **deux enveloppes séparées** fermées et scellées et en deux exemplaires (original et copie). Ces deux enveloppes, **le cautionnement provisoire** ou **la caution bancaire qui le remplace**, les documents administratifs et les justificatifs accompagnants l'offre seront placés dans **une troisième enveloppe** fermée et scellée indiquant la référence de l'appel d'offres sus indiqué et son objet.
 - ✓ **Toute offre ne comportant pas la caution provisoire ou non-conforme aux conditions sus-indiquées sera rejetée.**
 - ✓ **Les plis contenant les offres (techniques et financières) doivent être envoyés au nom de Monsieur le Président Directeur Général de l'ONAS par la poste et recommandés ou par rapid-poste ou remise directement contre un accusé de réception et parvenir au Bureau d'Ordre Central de l'ONAS sis au 32 rue Hédi Nourira 1001 Tunis République.**

Le montant du cautionnement provisoire est égal à un montant de : Trois Cent Cinquante Mille Dinars Tunisiens (350.000,000 DT) ou Cent Quatre Mille Euros (104.000,00Euros)

Toute offre ne comportant pas la caution provisoire ou non-conforme aux conditions sus-indiquées sera rejetée.

7. Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard à : **10H : 00 le 27 / 07 / 2023.**
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent être présents et ce le **27 / 07 /2023 à 10H15 à la salle d'ouverture des plis au bloc B sis au 32 rue Hédi Nourira 1001 Tunis République.**

Tél: (00216) 71 346 100

Fax: (00216) 71 350 411

E-Mail: boc @ onas.nat.tn